

**COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURT**Arrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
Reims**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 28 février 2019.**

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

**Nombre de conseillers :**

<b>en exercice</b>	<b>11</b>	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA.
<b>présents</b>	<b>8</b>	<b>Absents excusés</b> : Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN
<b>votants</b>	<b>9</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean MICHEL.
<b>Délibération n°</b>	<b>10/2019</b>	

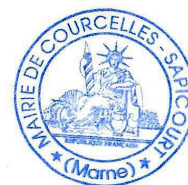
**Objet :**  
**CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE  
CHAMPAGNE-ARDENNE.**

Le maire présente au conseil municipal la convention réalisée par le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, dont l'objet est de lui confier la préservation et la gestion écologique des parcelles C 66 et C 85 situées au lieu-dit La Perche.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne pour les opérations de gestion, préservation et suivi scientifique du marais du Clos au lieu-dit la Perche, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 28 février 2019  
Le Maire,  
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 mars 2019